



CONTRAT DE SAILLIE CREMELL'AUX LAYS

SAISON : 2022

Vendeur :

ECURIES DES LAYS
St Hubert
85230 SAINT GERVAIS
0661682903 / 0615848073
ecuriesdeslays@hotmail.com

Acheteur :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal Ville :
Tel :
Mail :
Nom de la jument :
N°SIRE :

Conditions de vente

L'Acheteur achète au Vendeur une saillie de Cremell'aux Lays aux conditions suivantes :

- En IAF :**
Réservation (Frais Techniques) : 125 Euros TTC encaissable à la réservation
 Les frais de mise en place sont offerts.
Solde : 375 Euros TTC encaissable à poulain vivant à 48h.

 Les frais de pension sont de :
 5 euros TTC/jours Ponette taille A et B 8 euros TTC/jours Ponette non suivée 10 euros TTC/jours Ponette suivée
 10 euros TTC/jours Jument non suivée 12 euros TTC/jours Jument suivée

 Les Ecuries des Lays se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident ou de mortalité.
 Le suivi gynécologique sur place est assuré et facturé par la clinique Animéa (tarif sur demande).
 - En IART :**
Réservation (Frais Techniques) : 150 Euros TTC + 50 euros par envoi encaissable à la réservation. Les envois supplémentaires seront facturés en suppléments.
Solde : 375 Euros TTC encaissable à poulain vivant à 48h.

 - Nom Centre mise en place :
 - Adresse Livraison de semence / Centre de mise en place :
 - Nom du vétérinaire ou de l'inséminateur :
 - Adresse du vétérinaire ou de l'inséminateur :
 - En IAC :**
Réservation (Frais Techniques) : 220 Euros TTC encaissable à la réservation qui comprend l'envoi de 2 doses de 8 paillettes via Eurogen.
Solde : 375 Euros TTC encaissable à poulain vivant à 48h.

 - Nom Centre mise en place :
 - Adresse Livraison de semence / Centre de mise en place :
 - Nom du vétérinaire ou de l'inséminateur :
 - Adresse du vétérinaire ou de l'inséminateur :
 - En IAC dans nos centres partenaires :**
Réservation : 40 Euros TTC encaissable à la réservation qui comprend 1 dose de 8 paillettes Normes Eurogen.
Solde : 375 Euros TTC encaissable à poulain vivant à 48h.

 Lieu du centre partenaire à inscrire : 85 SAINT-GERVAIS
- Les paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur. L'utilisation des paillettes restantes pour une ou plusieurs juments supplémentaires est possible au tarif de 375 Euros la carte solde à poulain vivant.
- Les paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur. L'utilisation des paillettes restantes peuvent être utilisées dans la saison pour une ou plusieurs juments supplémentaires est possible au tarif de 375 Euros la carte solde à poulain vivant.
- La réservation ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des règlements :**
- Paiement par chèque (réservation et solde) à l'ordre de : Ecuries des Lays.
 - Paiement en virement pour la réservation et chèque pour le solde à l'ordre des Ecuries des Lays.
 - Paiement sur le site internet.

Fait à le en deux exemplaires

L'Acheteur, (Porter à la main la mention « Lu et Approuvé »)

Le Vendeur,